

2024-683



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC



Université
Grenoble Alpes

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION N°2022-309

Entre les soussignés :

Le rectorat de l'académie de Grenoble

Situé 7 place Bir-Hakeim – 38 000 Grenoble
Représenté par Hélène INSEL, rectrice de l'académie

Et

L'université Savoie Mont Blanc,

établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP),
dont le siège social se situe au 27, rue Marcoz - BP 1104 - 73011 Chambéry cedex,
N°SIRET 197 308 588 00015
Code APE 8542 Z

TVA INTRA COM FR 571 973 08588

représentée par son président, Monsieur Philippe GALEZ, dûment habilité par délibération du conseil d'administration en date du 24 janvier 2023

Ci-après désignée par « USMB »,

Et

L'université Grenoble Alpes

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP),
situé au 621 avenue centrale – Domaine universitaire 38401 Saint-Martin-d'Hères,
Représentée par Monsieur Yassine LAKHNECH en sa qualité de Président,
dûment habilité par délibération du conseil d'administration en date du 18 décembre 2020 ;
N° SIRET : 13002608100013
Ci-après dénommée « l'UGA ».

Ci-ensemble désignés par « les Parties »,

Vu la convention cadre pour la mise en œuvre de coopérations entre les lycées et les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du continuum -3+3 signée par le président de l'université Savoie Mont Blanc, le président de l'UGA et la rectrice, le 29/11/2022,

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Préambule

Le présent avenant a pour objet d'apporter des modifications à la convention initiale du fait de l'évolution d'évènements liés à la liaison Lycée-Université.

Article 1 : modification de l'article 5 de la convention initiale intitulé « Responsabilités »

L'article 5 sera modifié ainsi :

« Pour l'UGA et l'USMB :

5.1 Transport pour se rendre sur les campus universitaires

Lorsque l'élève se rend sur un des campus universitaires par ses propres moyens il est placé sous la responsabilité de ses représentants légaux.

Lorsque le trajet est organisé par l'EPLÉ les élèves sont sous la responsabilité de l'EPLÉ durant le trajet.

5.2 Présence sur les campus universitaires

Pendant leur présence sur un des campus universitaires les élèves accompagnés de leurs enseignants ou d'un accompagnateur de l'EPLÉ, demeurent sous la responsabilité de l'EPLÉ. Si l'élève n'est pas encadré par l'EPLÉ pendant sa présence sur un des campus, il est placé sous la responsabilité de ses représentants légaux.

Le président de chaque université demeure responsable de la sécurité au sein de ses locaux.

Article 2 : Modification de l'annexe 1 de la convention initiale

L'annexe 1 de la convention initiale intitulée « Liste des actions proposées par l'Université Grenoble Alpes dans le cadre de la Liaison Lycée-Université » est remplacée par l'annexe 1 située après les signatures.

Article 3 : Modification de l'annexe 2 de la convention initiale

L'annexe 2 de la convention initiale intitulée « Liste des actions proposées par l'Université Savoie Mont Blanc dans le cadre de la Liaison Lycée-Université » est remplacée par l'annexe 2 située après les signatures.

Article 4 : Entrée en vigueur

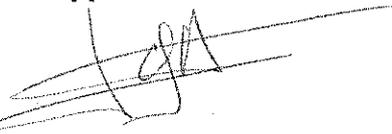
Le présent avenant prend effet à compter de la sa signature par l'ensemble des parties. Le présent avenant est sans effet sur la durée de la convention initiale.

Les autres stipulations de la convention 2022-309 demeurent inchangées.

Fait à Chambéry en trois exemplaires originaux, le **19 DEC. 2024**

Pour l'université Savoie Mont Blanc

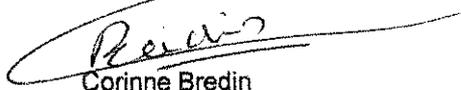
Philippe GALEZ



Pour le rectorat de l'académie de Grenoble

Pour le recteur et par délégation

Hélène INSEE secrétaire générale adjointe



Corinne Bredin

Pour l'université Grenoble Alpes

Pour le Président
et par délégation

Yassine LAKHNECH



Le Vice-président délégué
David DECHENAUD



Annexe 2

Liste des actions proposées par l'Université Savoie Mont Blanc dans le cadre de la Liaison Lycée-Université

- Journée Echanges Lycée Université
- Journée du Lycéen
- Forums post-bac
- Soirées de l'orientation
- Immersions (cours ouverts, conférence, atelier, visite de campus, repas au restaurant universitaire)
- Interventions dans les lycées lors des forums : conférences de présentation de l'offre de formation, stand, interventions d'étudiants ambassadeurs
- Évènements de Culture scientifique, technique et industrielle (Amphis pour tous, Fête de la science, Nuit Européenne des chercheurs, Ma thèse en 180 secondes, Présentation des métiers de la recherche et visite de laboratoire)
- Site internet et Plateforme d'Accompagnement et d'Information des Lycéens vers l'Enseignement Supérieur (AILES : <https://ailes.univ-smb.fr/>)

Annexe 1

Liste des actions proposées par l'Université Grenoble Alpes dans le cadre de la Liaison Lycée-Université

A l'attention des équipes éducatives du secondaire :

- Journée Echanges Lycée Université Grenoble
- Journée Echanges Lycée Université Valence
- Accompagnent des Lycées vers le Supérieur (Alys, <https://alys.univ-grenoble-alpes.fr/>) : site internet et plateforme pédagogique espace « équipes pédagogiques »

A l'attention des lycéens et de leurs familles :

- Soirée parents
- Journée du lycéen/Forum BTS
- Forum post-bac
- Cours ouverts
- Interventions dans les lycées lors des forums : conférences de présentation de l'offre de formation, stand lors de forums lycées, interventions d'étudiants ambassadeurs
- Accompagnent des Lycées vers le Supérieur (Alys, <https://alys.univ-grenoble-alpes.fr/>) : site internet et plateforme pédagogique espace « lycéens »